



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Jenny KAURIN

03.80.68.50.18. ou 50.20.

jenny.kaurin@culture.gouv.fr

Références : JK/PT/2023/ 1528

Direction départementale des territoires de l'Yonne
3 rue Monge
BP 79
89000 AUXERRE

À l'attention de M. Emilien LAGALIS,

Dijon, le **13** *JUIL.* 2023

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BASSOU (YONNE), La Sablonière
PC08902922T0001
Votre courrier du 30 juin 2023
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue l'impact des travaux sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 30 juin 2023.

En 2010, les parcelles cadastrales ZK 454, 455, 458, 459, 462, 463, 466 et 467 ont fait l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive, prescrit par arrêté n° 2010/160 du 25 août 2010.
Après examen du dossier et au vu des résultats de cette opération, je vous informe que les travaux projetés ne semblent pas devoir affecter d'éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera donc pas lieu à prescription au titre de l'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
et par délégation,
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par délégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Hervé LAURENT